

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

DECISION MUNICIPALE N° 2025/06/16

Le Maire de Merville,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Merville en date du 25 mai 2020, portant délégations accordées au Maire ;

Vu, la nomenclature comptable M57 applicable à la commune de Merville depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Vu, la délibération n°2025-008 approuvant le budget primitif 2025 qui prévoit 3 500 € de crédits autorisés pour l'opération 13 intitulée « plantations » en dépenses de la section d'investissement ;

Vu, la délibération n°2025-008 approuvant le budget primitif 2025 qui stipule que Madame le Maire est autorisée à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits afférents aux dépenses de personnel ;

CONSIDERANT que les dépenses réelles de la section d'investissement se chiffrent à 4 292 714.10 € et que le virement de crédits de la présente décision représente 0.02% des dépenses d'investissement et se situe donc dans la limite autorisée ;

CONSIDERANT que le crédit initial de 3 500 € pour l'opération 13 est insuffisant et qu'il convient de l'abonder pour honorer plusieurs factures liées à des achats de plantations pour favoriser la nature en ville et l'environnement de manière générale ;

CONSIDERANT la possibilité de Madame le Maire de réaliser des virements de crédits par décision municipale ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Un mouvement de crédits est opéré sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Opération 13 « Plantation » : + 1 000 €
- Opération 72 « Travaux économie d'énergie » : - 1 000 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière du service de gestion comptable de Grenade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de Toulouse (31).

Fait à Merville, le 16 juin 2025,

Affiché le : 17/06/2025

Le Maire
Chantal AYGAT



Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025



ID : 031-213103419-20250616-DEC2025_06_16-AR